



Conseil économique et social

Distr. générale
13 février 2009
Français
Original : anglais

Commission du développement durable

Dix-septième session

4-15 mai 2009

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Module thématique du cycle d'application 2008-2009 – session directive :
 - a) Agriculture;
 - b) Développement rural;
 - c) Sols;
 - d) Sécheresse;
 - e) Désertification;
 - f) Afrique.
4. Questions diverses.
5. Ordre du jour provisoire de la dix-huitième session de la Commission.
6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa dix-septième session.

Annotations

1. Élection du Bureau

L'article 15 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social prévoit qu'au début de la première séance de chacune de leurs sessions ordinaires les commissions élisent parmi les représentants de leurs membres un président et d'autres membres du Bureau selon que de besoin. À ses précédentes sessions, la Commission a élu, outre un président, quatre vice-présidents, dont l'un a également exercé les fonctions de rapporteur.



Dans sa résolution 1997/63, le Conseil a décidé que les dispositions suivantes seraient prises pour l'élection du Bureau de la Commission, en application des dispositions du paragraphe 136 du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 :

La Commission, immédiatement après la clôture d'une session ordinaire, tiendra la première séance de sa session ordinaire suivante aux seules fins d'élire le nouveau président et les autres membres du Bureau, conformément à l'article 15 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil.

Le 16 mai 2008, la Commission a élu par acclamation Gerda Verburg (Pays-Bas) au poste de président, ainsi que Javad Amin-Mansour (République islamique d'Iran) à celui de vice-président de la Commission à sa dix-septième session, et décidé de procéder ultérieurement à l'élection des autres membres du Bureau.

La liste des membres de la Commission à sa dix-septième session figure à l'annexe II.

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'article 7 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social prévoit que les commissions, au début de chaque session, arrêtent l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire.

Dans sa décision 2008/237, le Conseil a pris note du rapport de la Commission sur les travaux de sa seizième session et approuvé l'ordre du jour provisoire de sa dix-septième session.

3. Module thématique du cycle d'application 2008-2009 – session directive

- a) Agriculture**
- b) Développement rural**
- c) Sols**
- d) Sécheresse**
- e) Désertification**
- f) Afrique**

Dans sa résolution 2003/61, le Conseil a décidé que, durant l'année de la session directive, la Commission organiserait à New York une réunion préparatoire intergouvernementale d'une semaine en février/mars afin d'examiner les mesures qu'on pourrait prendre pour faire face aux contraintes et aux obstacles rencontrés dans le processus d'application durant l'année de la session d'examen.

Il a également décidé que les débats de la Réunion préparatoire intergouvernementale seraient fondés sur les résultats de la session d'examen, les rapports du Secrétaire général et d'autres textes pertinents. S'appuyant sur ces documents, le Président élaborerait un projet de document de négociation pour examen à la session directive.

La Commission organisera donc cette réunion à New York du 23 au 27 février 2009. Elle sera saisie à sa dix-septième session du rapport de la Réunion

préparatoire intergouvernementale contenant le projet de document de négociation du Président qu'elle examinera ultérieurement.

Documentation

Rapport de la Réunion préparatoire intergouvernementale de la dix-septième session de la Commission du développement durable (E/CN.17/2009/___)

Au paragraphe 1 de sa résolution 2003/61, le Conseil a décidé que l'organisation des travaux de la Commission du développement durable devrait contribuer à accélérer la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg ») à tous les niveaux. Dans la même résolution, il a également décidé que, pour remplir son mandat, la Commission organiserait ses travaux selon une série de cycles d'application de deux ans orientés vers l'action, qui comprendraient une session d'examen et une session directive.

Le Conseil a par ailleurs décidé qu'à sa session directive, qui se tiendrait en avril/mai de la deuxième année du cycle, la Commission prendrait des décisions concernant les mesures et les options susceptibles d'accélérer la mise en œuvre dans les divers modules thématiques choisis, compte tenu des débats de la Réunion préparatoire intergouvernementale, des rapports du Secrétaire général et d'autres textes pertinents.

Le Conseil a également décidé qu'à ses sessions d'examen et ses sessions directives, la Commission devrait encourager tous les agents d'exécution à prendre de nouvelles mesures pour faire face aux obstacles et aux contraintes liés à la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, à relever les nouveaux défis, tirer parti des nouvelles possibilités et mettre en commun les enseignements tirés de leur expérience et leurs pratiques optimales.

Dans la même résolution, le Conseil a décidé d'adopter le programme de travail pluriannuel de la Commission pour la période postérieure à 2003. Pour la période 2008-2009, ce programme s'établit comme suit :

<i>Module thématique</i>	<i>Questions intersectorielles</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture • Développement rural • Sols • Sécheresse • Désertification • Afrique 	<p>Élimination de la pauvreté; modification des modes de consommation et de production non viables; protection et gestion des ressources naturelles aux fins du développement économique et social; développement durable à l'ère de la mondialisation; santé et développement durable; développement durable des petits États insulaires en développement; initiatives en faveur du développement durable de l'Afrique; autres initiatives régionales; moyens d'exécution; cadre institutionnel du développement durable; égalité des sexes; et éducation</p>

En outre, le Conseil a décidé que l'exécution de ce programme de travail devrait suivre les principes suivants :

a) L'examen et l'évaluation de l'application des mesures et des engagements et de la poursuite des objectifs seraient effectués conformément aux dispositions pertinentes d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et des décisions de la Commission. Les modules thématiques devraient être traités d'une manière intégrée, compte tenu des aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable. Toutes les questions identifiées dans Action 21 et dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg étant importantes, elles devront toutes être traitées au même titre dans le processus d'application. Ainsi, le fait que certaines questions ont été choisies pour un cycle en particulier ne diminuera pas l'importance des engagements pris à l'égard des questions à examiner lors des cycles suivants;

b) Les moyens d'exécution, recensés dans Action 21 et au chapitre X du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, devraient être examinés lors de chaque cycle et pour chaque question, mesure ou engagement pertinent;

c) D'autres aspects intersectoriels mentionnés dans l'annexe à la résolution 2003/61 du Conseil devraient aussi être examinés lors de chaque cycle;

d) Les initiatives en faveur de l'Afrique et des autres régions, ainsi que des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés, seraient examinées lors de chacun des cycles et pour chaque question, mesure ou objectif pertinent;

e) La Commission devrait mettre l'accent sur les questions pour lesquelles son apport pourrait enrichir les délibérations intergouvernementales relatives aux questions sectorielles et intersectorielles, conformément aux dispositions de la résolution 47/191 de l'Assemblée générale, en particulier de ses paragraphes 3 h), 21 et 23, et conformément au paragraphe 139 f) du Plan de mise en œuvre de Johannesburg;

f) La Commission pourrait décider d'incorporer dans son programme de travail pluriannuel de nouvelles questions et options concernant l'application.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les orientations possibles et les mesures envisagées pour accélérer la mise en œuvre : agriculture (E/CN.17/2009/3)

Rapport du Secrétaire général sur les orientations possibles et les mesures envisagées pour accélérer la mise en œuvre : développement rural (E/CN.17/2009/4)

Rapport du Secrétaire général sur les orientations possibles et les mesures envisagées pour accélérer la mise en œuvre : la terre (E/CN.17/2009/5)

Rapport du Secrétaire général sur les orientations possibles et les mesures envisagées pour accélérer la mise en œuvre : sécheresse (E/CN.17/2009/6)

Rapport du Secrétaire général sur les orientations possibles et les mesures envisagées pour accélérer la mise en œuvre : désertification (E/CN.17/2009/7)

Rapport du Secrétaire général sur les orientations possibles et les mesures envisagées pour accélérer la mise en œuvre : Afrique (E/CN.17/2009/8)

Rapport du Secrétaire général sur les orientations possibles et les mesures envisagées pour accélérer la mise en œuvre : interdépendance et questions intersectorielles (E/CN.17/2009/9)

Note du Secrétariat sur les priorités d'action des grands groupes s'agissant de l'agriculture, du développement rural, de la terre, de la sécheresse, de la désertification et de l'Afrique (E/CN.17/2009/10)

Documents de travail (présentés pour information seulement dans la langue dans laquelle ils ont été reçus et accessibles à l'adresse suivante : http://www.un.org/esa/sustdev/documents/docs_csd16.htm)

4. Questions diverses

5. Ordre du jour provisoire de la dix-huitième session de la Commission

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil, le Secrétaire général présentera un projet d'ordre du jour provisoire pour la session suivante de la Commission, en indiquant les documents qui devront être présentés au titre de chaque point et les textes portant autorisation de leur établissement, afin de permettre à la Commission d'examiner ces documents du point de vue de leur contribution aux travaux de la Commission, ainsi que de leur urgence et de leur intérêt au vu des résultats de la session en cours.

6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa dix-septième session

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil, la Commission rend compte au Conseil des travaux de chacune de ses sessions.

Annexe I

Projet d'organisation des travaux de la dix-septième session de la Commission du développement durable^a

Le projet d'organisation des travaux de la dix-septième session de la Commission a été établi sur la base de consultations officielles menées par le Bureau. Il se présente comme suit :

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Thème</i>
Semaine du 4 au 8 mai 2009		
Lundi 4 mai		
10 heures-13 heures		Ouverture de la session
		Séance plénière
	1	Élection du Bureau
	2	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
	3	Rapports sur les réunions intersessions
		Présentation du projet de document de négociation du Président
	3	Déclarations au nom de groupes
	3	Dialogue avec les grands groupes
15 heures-18 heures	3 (<i>suite</i>)	Observations générales sur le projet de document de négociation du Président ^b
Mardi 5 mai		
10 heures-13 heures	3 (<i>suite</i>)	Module thématique du cycle d'application 2008-2009 – session directive : négociations parallèles
		a) Agriculture
		b) Développement rural
		c) Sols
		d) Sécheresse
		e) Désertification
		f) Afrique

^a Établi sur la base des consultations officielles menées par le Bureau jusqu'au 13 février 2009.

^b Les représentants des commissions régionales, des fonds et programmes des Nations Unies et des organismes spécialisés pourraient aussi être invités à prendre la parole, après ceux des États Membres.

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Thème</i>
15 heures-18 heures	3 (<i>suite</i>)	Module thématique du cycle d'application 2008-2009 – session directive : négociations parallèles (<i>suite</i>)
Mercredi 6 mai		
10 heures-13 heures	3 (<i>suite</i>)	Module thématique du cycle d'application 2008-2009 – session directive : négociations parallèles (<i>suite</i>)
15 heures-17 h 30	3 (<i>suite</i>)	Module thématique du cycle d'application 2008-2009 – session directive : négociations parallèles (<i>suite</i>)
17 h 30-18 heures	3 (<i>suite</i>)	Compte rendu des groupes de travail sur l'état d'avancement des négociations
Jeudi 7 mai		
10 heures-13 heures	3 (<i>suite</i>)	Module thématique du cycle d'application 2008-2009 – session directive : négociations parallèles (<i>suite</i>)
15 heures-18 heures	3 (<i>suite</i>)	Module thématique du cycle d'application 2008-2009 – session directive : négociations parallèles (<i>suite</i>)
Vendredi 8 mai		
10 heures-13 heures	3 (<i>suite</i>)	Module thématique du cycle d'application 2008-2009 – session directive : négociations parallèles (<i>suite</i>)
15 heures-17 h 30	3 (<i>suite</i>)	Module thématique du cycle d'application 2008-2009 – session directive : négociations parallèles (<i>suite</i>)
17 h 30-18 heures	3 (<i>suite</i>)	Compte rendu des groupes de travail sur l'état d'avancement des négociations
Semaine du 11 au 15 mai		
Lundi 11 mai		
10 heures-13 heures	3 (<i>suite</i>)	Module thématique du cycle d'application 2008-2009 – session directive : négociations parallèles (<i>suite</i>)
15 heures-18 heures	3 (<i>suite</i>)	Module thématique du cycle d'application 2008-2009 – session directive : négociations parallèles (<i>suite</i>)
Mardi 12 mai		
10 heures-13 heures	3 (<i>suite</i>)	Module thématique du cycle d'application 2008-2009 – session directive : négociations parallèles (<i>suite</i>)
15 heures-17 h 30	3 (<i>suite</i>)	Module thématique du cycle d'application 2008-2009 – session directive : négociations parallèles (<i>suite</i>)
17 h 30-18 heures	3 (<i>suite</i>)	Compte rendu des groupes de travail sur l'état d'avancement des négociations

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Thème</i>
Mercredi 13 mai		
Débat de haut niveau		
8 h 30-10 heures		Réunion ministérielle officieuse : séance d'ouverture
10 heures-13 heures	3 (<i>suite</i>)	Ouverture officielle du débat de haut niveau Déclarations et échanges de vues sur les orientations possibles, les mesures concrètes et la voie à suivre
15 heures-18 heures	3 (<i>suite</i>)	Déclarations et échanges de vues sur les orientations possibles, les mesures concrètes et la voie à suivre (<i>suite</i>) Trois tables rondes ministérielles
Jeudi 14 mai		
8 h 30-10 heures		Réunion ministérielle officieuse, avec la participation de représentants du système des Nations Unies
10 heures-13 heures	3 (<i>suite</i>)	Échanges de vues avec les chefs d'organismes, de fonds et de programmes des Nations Unies Déclarations et échanges de vues sur les orientations possibles, les mesures concrètes et la voie à suivre (<i>suite</i>)
15 heures-18 heures	3 (<i>suite</i>)	Déclarations et échanges de vues sur les orientations possibles, les mesures concrètes et la voie à suivre (<i>suite</i>) Dialogue avec les grands groupes
Vendredi 15 mai		
8 h 30-10 heures		Réunion ministérielle officieuse : synthèse
10 heures-13 heures	3 (<i>suite</i>)	Déclarations et échanges de vues sur les orientations possibles, les mesures concrètes et la voie à suivre (<i>suite</i>)
15 heures-16 h 30	3 (<i>suite</i>)	Présentation des conclusions de la dix-septième session de la Commission
16 h 30-17 h 30	4	Ordre du jour provisoire de la dix-huitième session de la Commission
17 h 30-18 heures	5	Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa dix-septième session Clôture de la dix-septième session de la Commission Élection du Bureau de la dix-huitième session de la Commission

Annexe II

Liste des membres de la Commission du développement durable à sa dix-septième session

Afrique du Sud	Inde
Allemagne	Indonésie
Antigua-et-Barbuda	Iran (République islamique d')
Arabie saoudite	Israël
Argentine	Jamahiriya arabe libyenne
Australie	Japon
Bahreïn	Koweït
Bangladesh	Malawi
Belgique	Monaco
Brésil	Namibie
Canada	Pakistan
Cap-Vert	Pays-Bas
Chili	Pérou
Costa-Rica	Pologne
Croatie	République de Corée
Djibouti	République démocratique du Congo
Émirats arabes unis	République tchèque
Espagne	République-Unie de Tanzanie
Estonie	Roumanie
États-Unis d'Amérique	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Fédération de Russie	Sénégal
France	Soudan
Gabon	Suède
Gambie	Suisse
Guatemala	Uruguay
Guinée	Venezuela (République bolivarienne du)
Haïti	